

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

REÇU A LA PREFECTURE

23 JUIN 2006

N° CP

Séance du

12<sup>e</sup>/14-06  
16 JUIN 2006

### **SIGNATURE DE LA CONVENTION PARTICULIERE INTERREG ET DE LA CONVENTION SPECIFIQUE ENTRE LE DEPARTEMENT ET L'ETAT RELATIVES AU PROJET "MAISON TRIRHENA PALMRAIN : VERS UNE COOPERATION RENFORCEE AU-DELA DE 2006"**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2005/IV-12e/03 du 20 octobre 2005 approuvant la maîtrise d'ouvrage départementale du projet IIIA "Maison TRIRHENA Palmrain : vers une coopération renforcée au-delà de 2006",
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

❖ Autorise le Président à signer :

- la convention particulière Interreg IIIA relative au projet "Maison TRIRHENA Palmrain : vers une coopération renforcée au-delà de 2006" et
- la convention spécifique entre le Département et l'Etat représenté par le Préfet du Haut-Rhin portant attribution d'une subvention au titre du fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire (FNADT).



LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions